

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de présents : 38
Nombre de votants : 38

Date de la convocation : 16 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Aunis Atlantique, se sont réunis en séance ordinaire, à la Salle plénière du Pôle de Services Publics de Ferrières sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

MM. FAGOT, GUÉRIN, Mme CANEL, délégués d'Andilly les Marais,
M. TAUPIN, délégué d'Angliers,
M. VINATIER, Mme LESOUEF, délégués de Benon,
M. AZAMA, Mme LOCHE, délégués de Charron,
M. DUMAS, Mme FERRY-VANNIÈRE, délégués de Courçon,
Mme DURVAUX, déléguée de Cram Chaban,
M. ROUSSEAU, Mme MARIE, délégués de Ferrières,
M. BONCENS, délégué de La Grève sur Mignon,
M. CHAMPSEIX, délégué de La Laigne,
M. BRZDEGA, délégué de La Ronde,
M. AUGERAUD, délégué du Gué d'Alléré,
M. REDON, délégué de Longèves,
MM. GALLIOT, MAZEDIER, MARTIN, BODIN, Mmes DAUDET, GUDIN, délégués de Marans,
Mme ROBIN, déléguée de Nuaille d'Aunis,
M. DENIS, délégué de Saint Cyr du Doret,
MM. TROUCHE, PRUNIER, Mmes MATÉO, CORNUEAU, délégués de Saint Jean de Liversay,
M. DIAPHORUS, Mme MEUNIER, délégués de Saint Ouen d'Aunis,
M. FONTANAUD, Mme DUPÉ, délégués de Saint Sauveur d'Aunis,
Mme CROS, délégués de Taugon,
MM. PÉRAUD, LOPEZ, Mme PICARD, délégués de Villedoux.

Assistaient également à la réunion : Mmes CHASSAGNOUX, COEFFIC, BARDOUX, Direction, M. PIN, Direction technique, Mmes HELLEGOUARS, LACUVE, Administration générale, M. BRANCHU, Informatique.

Secrétaire de séance : Martine DURVAUX

ORDRE DU JOUR

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

La séance a été ouverte sous la présidence de Madame Jany LESOUEF, conseillère communautaire la plus âgée (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessus (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

Madame Martine DURVAUX a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. ÉLECTION DU PRÉSIDENT

2.1 Présidence de l'assemblée

Le plus âgé des membres présents du conseil communautaire a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 5211-9 du CGCT). Elle a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 38 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Elle a ensuite invité le conseil communautaire à procéder à l'élection du président. Il a rappelé qu'en application des dispositions des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Les candidats sont appelés à se manifester et invités, s'ils le veulent, à présenter leur candidature :

Monsieur Sylvain AUGERAUD déclare :

« Mesdames et Messieurs les Maires et conseillers communautaires, mes chers collègues,

C'est avec beaucoup d'humilité et avec une certaine émotion que je me présente à vous.

Je suis marié, père de trois enfants, et j'habite notre territoire depuis maintenant 21 ans, au Gué d'Alléré. J'y ai construit ma vie familiale, professionnelle et mon engagement local. Je suis également chef d'une petite entreprise de trois salariés, spécialisée dans la distribution de matériel de travaux publics sur Ferrières.

Engagé depuis longtemps dans la vie associative de mon village, c'est tout naturellement que j'ai poursuivi cet engagement au service de la vie municipale, comme beaucoup d'entre vous. Conseiller municipal, puis Maire du Gué d'Alléré, j'ai toujours eu à cœur de servir l'intérêt général avec constance et sincérité.

Au sein de la CDC, j'ai inscrit, sans délégation particulière, mon engagement et mon énergie dans le domaine de l'eau et de la gestion des milieux aquatiques, du développement économique et de l'aménagement du territoire à travers le Scot.

J'étais le représentant de la CDC au sein des 3 syndicats Gémapiens (SMVSA, SMBVSN et SYRIMA) auxquels notre territoire est rattaché. J'étais également Vice-Président à la Clé (Commission Locale de l'Eau) du Sage

Je n'étais à titre personnel pas prédestiné pour briguer la présidence de la CDC et je n'avais aucune ambition particulière.

Je restais simplement au service de ma communauté de commune, comme je l'avais publiquement énoncé.

Alors pourquoi suis-je devant vous aujourd'hui ?

Parce qu'un collectif s'est formé. Et parce qu'une conviction s'est imposée.

Un collectif de Maires tourné vers une idée, une idée commune et fondatrice de notre communauté de communes :

« Une communauté de Communes au service de ses habitants »

Une communauté de communes ou le bien commun est mis au service de tous et de manière cohérente sur le territoire.

Au lendemain des élections municipales, nous nous sommes retrouvés naturellement autour de cette ambition commune : agir ensemble, avec responsabilité, dans l'intérêt général, et dans un esprit de coopération.

En effet, une page se tourne pour notre CDC, et une nouvelle s'offre à nous.

Il nous appartient de l'écrire collectivement.

Notre assemblée a été profondément renouvelée. Une transition doit s'opérer, avec équilibre et exigence.

Je souhaite être le chef d'orchestre de cette transition, afin que les projets lancés précédemment avancent avec une certaine continuité, tout en permettant aux nouveaux de trouver leurs marques, leurs repères pour qu'ils deviennent pleinement acteurs de Leur communauté de communes.

Les mobilités, le développement économiques et la gestion de l'eau seront les 3 grands axes prioritaires qu'il me semble nécessaire de porter.

À cela s'ajoute un enjeu transversal majeur : l'aménagement de notre territoire, qui conditionne durablement notre développement et notre attractivité.

Bien sûr, les politiques sociales, la santé, l'environnement, l'enfance, le sport et la culture resteront au cœur de notre action. Elles font partie de l'identité même de notre communauté de communes et doivent continuer à être portées avec ambition.

De nombreux défis se dresseront devant nous et auxquels nous devons répondre collectivement et avec le sens des responsabilités.

Pour cela il conviendra d'être attentif au contexte qui est le nôtre, tant sociétal, qu'écologique, qu'économique.

Notre territoire est une richesse.

Richesse de ses communes, de ses paysages, de son littoral, de ses marais, de son bocage, de son patrimoine.

Notre territoire est à la fois une porte d'entrée et un carrefour à qui il convient de donner toute l'envergure qui devrait être la sienne.

Ce sont beaucoup d'atouts pour notre territoire qu'il nous faudra transformer en opportunité.

Pour celles et ceux qui me connaissent, je suis un homme d'engagement et de conviction. C'est avec cette énergie, et profondément attaché à notre territoire, que je m'engagerai à le défendre, à le faire rayonner et à lui donner toute la place qu'il mérite.

Pour réussir, notre communauté de communes se devra d'être unie et solidaire, à l'écoute de ses habitants et de ses communes, ouverte sur l'extérieur.

Je serai à votre écoute, et le garant de débats respectueux où chacun pourra faire entendre sa voix.

Ce projet de territoire c'est avec vous que je souhaite le porter, à travers les commissions qui sont essentielles à notre gouvernance.

C'est aussi entouré d'une équipe de vice-présidents compétente, forte, solidaire et représentative de notre territoire.

Il conviendra de lui donner toute votre confiance. C'est quelque chose d'essentiel !

Si vous m'éliez Président, je serai un Président au service de toutes les communes, dans un esprit d'écoute, d'équilibre et d'efficacité.

Je vous remercie. »

Monsieur Didier TAUPIN déclare :

Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, bonsoir à toutes et à tous.

Nous y sommes ! Cette élection, souvent appelée « 3^{ème} tour », est un moment particulier. Elle est mathématique, certes, et elle repose sur des affinités.

Initialement, je n'avais pas prévu de me présenter au vu du calcul mathématique. Mais de nombreux maires, représentant près de la moitié de nos communes, m'ont encouragé à maintenir ma démarche.

Je le fais sans aucune animosité envers Sylvain Augeraud. Pour preuve, si une majorité se dégageait en ma faveur, je lui ai promis une place parmi les vice-présidents et d'autres ouvertures... Dommage que la réciprocité n'a pas été validée par sa liste.

Vous l'avez compris, ma candidature n'est pas une opposition de personnes, c'est une proposition de méthode : du travail, de la transparence, et une gestion rigoureuse pour redonner à notre territoire les moyens de ses ambitions.

Afin de présenter ma vision et l'organisation de notre CDC, j'ai pris le temps d'organiser la semaine dernière une réunion à laquelle était invité tous les maires, les adjoints et conseillers communautaires. **Ce fût un temps d'échange important.**

Si je me tiens devant vous aujourd'hui, c'est avec une **disponibilité totale.**

Je ne suis pas le doyen de cette assemblée, mais je suis **le maire ayant le plus de mandats** : 25 ans au service d'Angliers et de **notre territoire.**

On me définit souvent comme un « **élu bâtisseur** », un **élu de terrain.**

Vice-président, conseiller communautaire délégué, membre du bureau au PNR, au SCOT ou au CASDIS... j'ai piloté des dossiers transversaux. Je connais les services de la CDC et son personnel et je connais nos finances. Ces expériences m'ont permis d'étoffer mon réseau institutionnel.

Ma vision pour Aunis Atlantique est limpide :

- **L'intercommunalité doit être au cœur des communes.**
- **L'identité de chaque village doit être respectée.**
- La CDC doit être un **partenaire de proximité qui simplifie** la vie des maires.

Nous devons être un territoire **exigeant** :

- **En coopérant** intelligemment avec la CDA de La Rochelle et la CDC Aunis Sud afin de poursuivre notre politique sur la mobilité.
- En affirmant le **rôle de Marans comme la ville-centre** pour créer un véritable **rapport de force territorial** sans oublier Courçon.
- En faisant de l'**unité** notre seul modèle de développement.
- En créant un **service de mutualisation** d'ingénierie pour accompagner l'ensemble des communes dans leurs projets.
- En garantissant **la sécurité** des biens et des personnes via la compétence GEMAPI.

Ce mandat municipal voit arriver entre 10 et 14 nouveaux élus.

C'est une richesse immense !

Nous ne pouvons pas nous contenter de la simple continuité. Ce serait envoyer un mauvais signal à celles et ceux qui nous rejoignent.

Leurs **regards neufs**, leurs **réflexions** et leurs **talents** sont le moteur de **demain.**

Ce nouveau projet de territoire, nous allons le construire ensemble, sur nos compétences clés : économie, mobilité, sécurité, l'aménagement du territoire et la santé environnementale.

Cependant, je ne vous promets pas « **monts et merveilles** ».

Pour réaliser ce futur projet de territoire et par conséquent le PPI (programme pluriannuel d'investissements), nous devons optimiser nos charges de fonctionnement.

L'objectif est clair : retrouver de la capacité d'investissement **sans alourdir la fiscalité.**

Pour mettre en musique ce nouveau programme, je vous propose une gouvernance équilibrée, c'est-à-dire :

1. Un Bureau réactif, renouvelé et rajeuni, qui se réunit très régulièrement.
2. Une Conférence des Maires, **véritable espace d'échange « sans filtre »** pour que chaque voix compte, de la plus petite à la plus grande commune.

Mes Chers collègues,

N'oublions jamais pourquoi nous sommes ici :

- Nous sommes des élus au **service des habitants**.
- Notre mission est de répondre à **leurs exigences**.

Ce soir, nous écrivons ensemble une nouvelle page pour notre territoire. Le mandat qui s'ouvre, 2026-2032, sera décisif pour bâtir un **avenir solidaire, durable et ambitieux** pour Aunis Atlantique.

Aunis Atlantique est un territoire où il fait bon vivre, un acteur clé du **développement local**.

Je vous demande ce soir de me faire confiance pour porter cette vision de **respect, de pragmatisme et d'ambition collective**.

Je vous remercie. »

2.2 Constitution du bureau

Le Conseil communautaire a désigné deux assesseurs :

- ✓ Madame Aurélie MATÉO
- ✓ Monsieur Sylvain FAGOT

2.3 Déroulement de chaque tour de scrutin :

Chaque conseiller communautaire est doté d'un boîtier électronique permettant de voter de manière anonyme (secret). Cette faculté est attestée par le fournisseur.

Chaque conseiller communautaire a un numéro attribué dans l'ordre alphabétique. Une liste des conseillers communautaires où figure le numéro de chacun a été préalablement envoyé avec la convocation et est distribuée en séance.

Chaque conseiller communautaire procède à la désignation du candidat de son choix :

- ✓ En saisissant le numéro (à 2 chiffres) du candidat et en appuyant sur la touche OK
- ✓ En cas d'erreur, en formulant un nouveau vote selon la procédure précédente
- ✓ En tapant le numéro 39 s'agissant d'un vote blanc. Il n'entre pas en compte pour la détermination des suffrages exprimés, mais il en est fait spécialement mention dans les résultats des scrutins.
- ✓ En ne réalisant aucune manipulation dans le délai imparti : le vote ne sera pas comptabilisé (non exprimé)

Après chaque opération de vote, il est immédiatement procédé, de manière électronique, au dépouillement des votes.

Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

2.4 Résultats du premier tour de scrutin

- Monsieur Sylvain AUGERAUD
- Monsieur Didier TAUPIN

Se déclarent candidats

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	7
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	31
f. Majorité absolue	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvain AUGERAUD	19	Dix-neuf
Lionel REDON	1	Un
Didier TAUPIN	11	Onze

2.5 Proclamation de l'élection du Président

Monsieur Sylvain AUGERAUD a été proclamé président et a été immédiatement installé.

3. FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président expose aux membres présents que le nombre de Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant dans les limites prévues par l'article L.5211-10 du CGCT :

> **soit à la majorité simple**, dans la limite de 20 % (arrondi à l'entier supérieur) de l'effectif global du Conseil (soit huit au maximum),

> **soit à la majorité des deux tiers** sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif global du Conseil (soit onze au maximum).

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, par 34 pour, 1 contre (M. TAUPIN) et 3 abstentions (MM. DUMAS, LOPEZ, REDON), **DECIDE**

→ DE FIXER à huit (8) le nombre de vice-présidents.

4. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Sous la présidence de Monsieur Sylvain AUGERAUD, élu Président, le Conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des Vice-présidents.

Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT applicables conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-2 du CGCT) au scrutin majoritaire uninominal.

4.1 Election du premier Vice-président

Le Président demande quels sont les candidats.

- Monsieur Laurent GALLIOT

Se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	33
f. Majorité requise	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Laurent GALLIOT	33	Trente-trois

Monsieur Laurent GALLIOT a été proclamé premier Vice-président et immédiatement installé.

4.2 Election du deuxième Vice-président

Le Président demande quels sont les candidats.

- Monsieur Christophe. AZAMA

Se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	3
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	30
f. Majorité requise	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe AZAMA	29	Vingt-neuf
Jany LESOUEF	1	Un

Monsieur Christophe AZAMA a été proclamé deuxième Vice-président et immédiatement installé.

4.3 Election du troisième Vice-président

Le Président demande quels sont les candidats.

- Monsieur Alexandre TROUCHE

Se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	31
f. Majorité requise	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Alexandre TROUCHE	31	Trente et un

Monsieur Alexandre TROUCHE a été proclamé troisième Vice-président et immédiatement installé.

4.4 Election du quatrième Vice-président

Le Président demande quels sont les candidats.

- Madame Marion ROBIN

Se déclare candidate

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	34
f. Majorité requise	18

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marion ROBIN	34	Trente-quatre

Madame Marion ROBIN a été proclamée quatrième Vice-présidente et immédiatement installée.

4.5 Election du cinquième Vice-président

Le Président demande quels sont les candidats.

- Monsieur Sylvain FAGOT

Se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	3
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	33
f. Majorité requise	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Sylvain FAGOT	33	Trente-trois

Monsieur Sylvain FAGOT a été proclamé cinquième Vice-président et immédiatement installé.

4.6 Election du sixième Vice-président

Le Président demande quels sont les candidats.

- Madame Marjorie DUPÉ

Se déclare candidate

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	4
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	32
f. Majorité requise	17

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Marjorie DUPÉ	32	Trente-deux

Madame Marjorie DUPÉ a été proclamée sixième Vice-présidente et immédiatement installée.

4.7 Election du septième Vice-président

Le Président demande quels sont les candidats.

- Monsieur Nicolas PÉRAUD

Se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	6
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	30
f. Majorité requise	16

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas PÉRAUD	30	Trente

Monsieur Nicolas PÉRAUD a été proclamé septième Vice-président et immédiatement installé.

4.8 Election du huitième Vice-président

Le Président demande quels sont les candidats.

- Monsieur Christophe VINATIER

Se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	29
f. Majorité requise	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Christophe VINATIER	29	Vingt-neuf

Monsieur Christophe VINATIER a été proclamé huitième Vice-président et immédiatement installé.

5. COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT, le Conseil communautaire doit constituer un Bureau composé du Président, des Vice-Présidents et d'un ou plusieurs membres.

Le Conseil Communautaire,

Vu l'article L 5211-10 du CGCT,

Entendu l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, par 37 voix pour et une voix contre (M. BONCENS), **DECIDE**

- DE FIXER le nombre des autres membres du bureau à onze, afin d'assurer la représentation de l'ensemble des communes, ce qui aboutit à un Bureau composé de vingt personnes.

6. ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que conformément à l'article L. 5211-2 du CGCT a lieu selon les modalités prévues aux article L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, les membres du Bureau communautaire sont élus au scrutin secret, uninominal et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

- Le Président demande quel est le candidat.

Monsieur Didier TAUPIN se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	7
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	2
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	29
f. Majorité requise	15

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier TAUPIN	29	Vingt-neuf

Monsieur Didier TAUPIN a été proclamé membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

→ Le Président demande quel est le candidat.

Monsieur Jason DUMAS se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	37
f. Majorité requise	19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jason DUMAS	34	Trente-quatre
Isabelle FERRY-VANNIERE	3	trois

Monsieur Jason DUMAS a été proclamé membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

→ Le Président demande quel est le candidat.

Madame Martine DURVAUX se déclare candidate

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	38
f. Majorité requise	20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Martine DURVAUX	38	Trente-huit

Madame Martine DURVAUX a été proclamée membre du Bureau communautaire et immédiatement installée.

→ Le Président demande quel est le candidat.

Monsieur Jean-Philippe ROUSSEAU se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	38
f. Majorité requise	20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Jean-Philippe ROUSSEAU	34	Trente-quatre

Patricia MARIE	4	Quatre
----------------	---	--------

Monsieur Jean-Philippe ROUSSEAU a été proclamé membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

→ Le Président demande quel est le candidat.

Monsieur Nicolas BONCENS se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	38
f. Majorité requise	20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Nicolas BONCENS	38	Trente-huit

Monsieur Nicolas BONCENS a été proclamé membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

→ Le Président demande quel est le candidat.

Monsieur Mathias CHAMPSEIX se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	38
f. Majorité requise	20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Mathias CHAMPSEIX	38	Trente-huit

Monsieur Mathias CHAMPSEIX a été proclamé membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

→ Le Président demande quel est le candidat.

Monsieur Olivier BRZDEGA se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	38
f. Majorité requise	20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres

Olivier BRZDEGA	38	Trente-huit
-----------------	----	-------------

Monsieur Olivier BRZDEGA a été proclamé membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

→ Le Président demande quel est le candidat.

Monsieur Lionel REDON se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	38
f. Majorité requise	20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Lionel REDON	38	Trente-huit

Monsieur Lionel REDON a été proclamé membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

→ Le Président demande quel est le candidat.

Monsieur Didier DENIS se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	37
f. Majorité requise	19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier DENIS	37	Trente-sept

Monsieur Didier DENIS a été proclamé membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

→ Le Président demande quel est le candidat.

Monsieur Benoît DIAPHORUS se déclare candidat

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]	37
f. Majorité requise	19

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Benoît DIAPHORUS	37	Trente-sept

Monsieur Benoît DIAPHORUS a été proclamé membre du Bureau communautaire et immédiatement installé.

→ Le Président demande quel est le candidat.

Madame Hélène CROS se déclare candidate

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants	38
c. Nombre de suffrages déclarés blancs (art. L. 65 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L. 66 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d]	38
f. Majorité requise	20

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Hélène CROS	38	Trente-huit

Madame Hélène CROS a été proclamée membre du Bureau communautaire et immédiatement installée.

7. DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT

Monsieur le Président expose aux membres présents que le Conseil communautaire doit être l'instance de référence où l'ensemble des débats sur les enjeux phares de la collectivité doivent être discutés. Mais la loi permet de déléguer un certain nombre de compétences au Bureau ou au Président.

Afin d'assurer les affaires courantes jusqu'au prochain Conseil communautaire, il est proposé de donner délégation au Président, en matière de finances, pour la signature des bons de commandes inférieurs à 10 000 € HT.

Il sera rendu compte par le Président lors de la prochaine réunion de l'organe délibérant, des attributions exercées au titre de la présente délégation.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10,

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, par 37 voix pour et 1 abstention (M. BONCENS), **DECIDE**

DE DELEGUER au Président la signature des bons de commandes inférieurs à 10 000 € HT.

8. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL

Monsieur le Président expose aux membres présents que conformément aux dispositions de l'article L5211-6 du CGCT, lors de la première réunion du conseil communautaire, immédiatement après l'élection du Président, des Vice-Présidents et des membres du Bureau, le Président doit donner lecture de la charte de l'élu local mentionnée à l'article L.1111-12 du CGCT.

Le président remet aux conseillers communautaires une copie de la charte de l'élu local ainsi que la reproduction de dispositions portant sur les conditions d'exercice du mandat de conseiller communautaire.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-6,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, **PREND ACTE** de la lecture de la Charte de l'élu local

QUESTIONS DIVERSES

AGENDA

6 mai 18h30 : Conseil communautaire

21 mai 16h à 19h : Journée portes ouvertes au PSP

10 juin 18h30 (sous réserve) : Conseil communautaire

Le Secrétaire



Le Président

